



# Société Neuchâteloise de Tir Sportif

## Division pistolet

### Dispositions d'exécution 2010

#### CFP-25/50

La SNTS organise annuellement un concours conformément au règlement FST pour le Concours Fédéral au Pistolet (CFP-25/50), édition 2007, doc. N°4.51.01 et édicte les présentes dispositions d'exécution.

- Art. 1           **Finances**  
Le prix de la feuille de stand par programme (25m ou 50m) est de Fr. 17.-, dont Fr. 1.- revient à la section organisatrice et Fr. 1.- à la SNTS.
- Art. 2           **Contrôle**  
Le contrôle des cibles et des feuilles de stand est placé sous la responsabilité des préposés de chaque société.
- Art. 3           **Décompte**  
Les sociétés renvoient toutes les feuilles de stand avant le 15 octobre 2010 à la cheffe des concours 25/50m. Chaque feuille de stand manquante sera facturée au prix de Fr. 17.-, chaque feuille détériorée au prix de Fr. 1.-. Les sociétés s'acquitteront de ce concours avant fin octobre 2009 directement auprès de la SNTS sur le CCP 23-403-2 en mentionnant qu'il s'agit du « CFP-25/50 ».
- Art. 4           **Dispositions du concours**
- 4.1   **Programme 25m**  
*Programme de précision*  
Pistolets à percussion annulaire, pistolets à percussion centrale et pistolets d'ordonnance :  
Cible PP-10/50cm  
2 séries de 5 coups en 5 minutes par série
- Programme de série*  
Pistolets à percussion annulaire, pistolets à percussion centrale et pistolets d'ordonnance :  
Cible vitesse ISSF  
2 séries de 5 coups en 30 secondes par série
- 4.2   **Programme 50m**  
*Passe stand*  
Pistolets libres, pistolets à percussion annulaire et pistolets d'ordonnance :  
Cible P-10 1m  
10 coups, coup par coup
- Passe campagne*  
Pistolets à percussion annulaire et d'ordonnance :  
Cible B-10, 1m  
1ère série : 5 coups en 90 sec, à partir du commandement « Start »  
2ème série : 5 coups en 60 sec, à partir du commandement « Start »

- Art. 5           **Commandements**  
Il est vivement recommandé d'appliquer les commandements de tir FST (Cdmt-P ; Doc. 4.02)
- Art. 6           **Obligation de posséder une licence**  
Selon l'art. 73 des Règles générales de tir, doc. RTSp 2.10.01, cette compétition est soumise à l'obligation de posséder une licence.  
**Le numéro de la licence est à indiquer sur la feuille de stand.**  
Un contrôle sera effectué par la cheffe des concours 25/50m.
- Art. 7           **Classes d'âge**  
**Elite** (classe d'âge ouverte), **Seniors** (46-59 ans)  
**U18** (17-18 ans), **U20** (19-20 ans), **Vétérans** (60-69 ans)  
**U12** (10-12 ans), **U14** (13-14 ans), **U16** (15-16 ans), **Seniors vétérans** (dès 70 ans)
- Art. 8           **Distinctions**  
Les personnes participant au concours aux deux distances peuvent obtenir une distinction pour chacune des distances. Pour deux résultats valables par distance, le tireur a droit à une distinction spéciale ou à une carte-couronne à CHF 10.-. Pour un résultat valable par distance, le tireur a droit à une distinction simple ou à une carte-couronne à CHF 8.-

Les limites pour l'obtention de la distinction sont les suivantes :

### Programme 25m

	<b>Tir de précision</b>		<b>Feu de série</b>	
	<i>PPA/PPC</i>	<i>PO</i>	<i>PPA/PPC</i>	<i>PO</i>
E/S	90	86	92	88
U18/U20/V	88	84	90	86
U12/U14/U16/SV	87	83	89	85

### Programme 50m

	<b>Passé stand</b>			<b>Passé campagne</b>	
	<i>PL</i>	<i>PPA</i>	<i>PO</i>	<i>PPA</i>	<i>PO</i>
E/S	91	89	86	87	84
U18/U20/V	89	87	84	85	82
U12/U14/U16/SV	88	86	83	84	81

Edition mars 2010

Le responsable de la division



Roland Salathé

La cheffe des concours 25/50



Gabriela Faedo